

# MODERE GLOBAL ACHIEVERS

Entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juin 2020, tout nouveau Social Marketer pourra gagner de **140€ à 300€** de prime supplémentaire, en générant **1 500 points** ou **3 000 points** lors de son premier mois complet avec Modere.

Pour les nouveaux Social Marketers inscrits du **1<sup>er</sup> au 30 juin 2020** seulement, la période de promotion Modere **GLOBAL ACHIEVERS** se terminera à la fin de leur premier mois complet, soit le **31 juillet 2020**.

Les Social Marketers existants ne sont pas éligibles à participer à la promotion **GLOBAL ACHIEVERS**.

La promotion **GLOBAL ACHIEVERS** Modere est une promotion commerciale temporaire et n'est pas une composante permanente du [plan de compensation](#) de Modere Europe (« Modere »).

## ÉLIGIBILITÉ

Tous les Social Marketers qui se sont inscrits à partir du **1er mars 2020** et **jusqu'au 30 juin 2020** peuvent participer à cette promotion et obtenir un paiement de la prime **GLOBAL ACHIEVERS**.

## COMMENT GAGNER LA PRIME GLOBAL ACHIEVERS

Afin de gagner la prime **GLOBAL ACHIEVERS** le nouveau Social Marketer doit, lors de son premier mois complet :

1. **Atteindre au minimum 1 500 points** durant le premier mois complet avec Modere pour recevoir la prime de **140€**.  
ou
2. **Atteindre au minimum 3 000 points** durant le premier mois complet avec Modere pour recevoir la prime de **300€**.

Les 1 500 ou 3 000 points doivent être générés selon les critères suivants :

- a. MP (Points Social Marketer) venant des Social Marketers recrutés  
**ET/OU**
- b. Cercle client personnel (CP)  
**ET/OU**
- c. Commandes Personnelles (MP)

*Les points sont cumulés au cours des 2 mois, faisant partie du premier mois complet, pour avoir les résultats finaux. Le paiement sera effectué avec la commission du premier mois complet.*

*Si le niveau 2 est atteint dans le mois d'inscription, il sera alors versé avec les commissions de ce mois, à l'exception des inscriptions du mois de mars. Voir les exemples ci-dessous.*

## EXEMPLES

1. Je m'inscris comme Social Marketer Modere le 15 avril 2020. J'atteins 1500 points au mois volume de mai générés de mes points Social Marketer (MP), mes points client (CP) et/ou des points Social Marketer (MP) des nouveaux Social Marketers que j'ai recrutés au mois volume de mai. **Je gagne une prime GLOBAL ACHIEVERS de 140€ avec mes commissions du volume de mai.**
2. Je m'inscris comme Social Marketer Modere le 15 avril 2020. J'atteins 3000 points au mois volume d'avril générés de mes points Social Marketer (MP), mes points client (CP) et/ou des points Social Marketer (MP) des nouveaux Social Marketers que j'ai recrutés au mois volume d'avril. **Je gagne une prime GLOBAL ACHIEVERS de 300€ avec mes commissions du volume d'avril.**

# MODERE GLOBAL ACHIEVERS

3. Je m'inscris comme Social Marketer Modere le 4 mai 2020. J'atteins 3000 points au mois volume de juin générés de mes points Social Marketer (MP), mes points client (CP) et/ou des points Social Marketer (MP) des nouveaux Social Marketers que j'ai recrutés au mois volume de juin. **Je gagne une prime GLOBAL ACHIEVERS de 300€ avec mes commissions du volume de juin.**
4. Je m'inscris comme Social Marketer Modere le 18 mars 2020. J'atteins 1000 points au mois volume de mars générés de mes points Social Marketer (MP), mes points client (CP) et/ou des points Social Marketer (MP) des nouveaux Social Marketers que j'ai recrutés au mois volume de mars **ET** j'atteins 2000 points au mois volume d'avril générés de mes points Social Marketer (MP), mes points client (CP) et/ou des points Social Marketer (MP) des nouveaux Social Marketers que j'ai recrutés au mois volume d'avril. **Je gagne une prime GLOBAL ACHIEVERS de 300€ avec mes commissions du volume d'avril.**
5. Je m'inscris comme Social Marketer Modere le 10 mai 2020. J'atteins 1500 points au mois volume de mai générés de mes points Social Marketer (MP), mes points client (CP) et/ou des points Social Marketer (MP) des nouveaux Social Marketers que j'ai recrutés au mois volume de mai **ET** j'atteins 1000 points au mois volume de juin générés de mes points Social Marketer (MP), mes points client (CP) et/ou des points Social Marketer (MP) des nouveaux Social Marketers que j'ai recrutés au mois volume de juin. **Je gagne une prime GLOBAL ACHIEVERS de 140€ avec mes commissions du volume de juin.**

## TERMES & CONDITIONS

1. L'organisateur est : Modere Europe BVBA (Modere), Telecomlaan 9 (B5), 1831 Diegem, Belgique.
2. La promotion GLOBAL ACHIEVERS de Modere est temporaire et n'est pas considéré comme faisant partie du Plan de Compensation Modere
3. La promotion est valide du 1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 30 juin 2020 inclus.
4. Cette promotion est ouverte à tous les nouveaux Social Marketers résidant dans les marchés soutenus par Modere Europe BVBA.
5. Le cumul des deux niveaux de prime n'est jamais envisagé. Seule la prime la plus élevée est due. Si le niveau 2 est atteint, le Social Marketer ne peut pas également obtenir la prime pour le niveau 1.
6. La prime GLOBAL ACHIEVERS est transférée autour du 20 du mois suivant celui où la prime a été gagnée, sur le même compte bancaire que celui utilisé pour le paiement des commissions mensuelles par le Social Marketer qualifié.
7. Aucun paiement de prime n'est transférable, en tout ou en partie.
8. Chaque individu ne sera compté qu'une seule fois.
9. Modere disqualifiera le volume de comptes doubles.
10. Les gagnants seront notifiés par emails.
11. Modere se réserve le droit de publier et d'utiliser les photos et profils de Social Marketer dans les newsletters, sur le site Internet de Modere, dans son blog et dans d'autres médias utilisés par Modere pour promouvoir ses activités.
12. En participant à la promotion GLOBAL ACHIEVERS de Modere, vous reconnaissez et acceptez pleinement et sans condition de vous soumettre aux présentes conditions.
13. Modere se réserve le droit de refuser l'attribution d'une prime en cas de doute sur le respect des règles et conditions de la promotion et des Conditions générales de vente.
14. La promotion peut être modifiée ou interrompue à tout moment sans préavis par Modere.
15. Les règles et conditions visées au présent document peuvent faire l'objet de modification sans préavis.

Il est illégal pour un promoteur ou un participant à un régime commercial de persuader un tiers de faire un paiement en promettant des avantages par l'adhérence des autres à un programme.